



Code de bonne conduite en Clarée

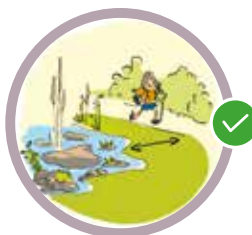
Comme beaucoup, vous avez probablement rêvé de visiter la vallée de la Clarée car elle est un des joyaux naturels des Alpes. Vous allez côtoyer des paysages magiques et la vie qu'ils abritent. Soyons garants de la beauté de nos montagnes ! Agissons avec respect dans cet écrin de biodiversité.



Préservez les lacs et leurs bordures : évitez les baignades (encore plus avec de la crème solaire) qui sont source de pollution pour ces eaux pures, et n'amenez pas d'engins flottants.



Restez sur les sentiers balisés pour préserver la flore, limiter l'érosion et le dérangement de la faune sauvage. Quand vous êtes hors des sentiers, vous marchez dans l'assiette des animaux sauvages ou d'élevages !



Contournez les zones humides et évitez le piétinement des bordures de lacs qui sont des milieux fragiles.



Adoptez un comportement discret, pour éviter d'effrayer la faune : les espaces naturels que vous découvrez sont leur maison ! Vous permettrez ainsi à tous de profiter du silence de la montagne.



Choisissez vos sites de pique-nique et de bivouac en dehors des zones humides et bords de lacs, tout comme des champs qui sont destinés à nourrir les troupeaux locaux.



Tenez votre chien en laisse, pour éviter sa divagation et la poursuite d'un animal sauvage ou d'élevage.



Ramenez vos déchets jusqu'aux poubelles du village au lieu de les jeter dans la nature, même ceux biodégradables.



Laissez les pierres à leur place pour respecter la petite faune qui s'y abrite.



Le stationnement le long des routes ou des prairies bloque le passage des véhicules agricoles, de secours ou encore des navettes. Cela dégrade aussi les prairies et pelouses. Gareez votre véhicule uniquement sur les parkings prévus à cet usage.



Photographiez les fleurs plutôt que de les cueillir.



Camping sauvage et installation avec un camping-car ou camion aménagé interdits (sauf dans les espaces dédiés et autorisés : campings de la Lame et de Fontcouverte). Seul le bivouac est autorisé en respectant les règles suivantes : être à 1h de marche de la route et planter sa tente au coucher du soleil pour l'enlever au lever.



Ne créez pas de barrages de pierres le long des cours d'eau, ils entraînent le réchauffement de l'eau et des déséquilibres dans les milieux aquatiques et menacent leur biodiversité.



Pour empêcher les incendies, les feux sont interdits en dehors des places à feux aménagées. Si les places à feux aménagées sont déjà occupées, je partage les braises, j'attends mon tour ou j'en trouve une autre !